

DÉPARTEMENT
DU **NORD**

ARRONDISSEMENT
DE **DUNKERQUE**

COMMUNE
DE **MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION
28 Mars 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 20

Votants 27

2025D041

OBJET :

**10J. VOTE D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU
PROFIT DE
L'ASSOCIATION LES
GABIERES DE LA LYS.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 10/04/25

ID : 059-215904004-20250403-20250404-1002

L'an deux mil-vingt-cinq, le trois Avril à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président - Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra - Mme BEURAERT Martine - M. MORVAN Hervé - Mme BOULENGER Delphine - M. SERE Soarey Idriss - Mme BILLIAU Marie-Françoise - M. LAPIERRE Julien - Mme QUIQUE Corinne - M. VERMEESCH Olivier - Mme BLANQUART Marine - Mme MARMINION-OBERT Nadine - M. DELFLY Jean-Louis - M. ROBBE Jean-Pierre - Mme LORPHELIN Martine - M. LORIDAN Bernard - M. BEZILLE Marc - Mme FLAMENT Laëtitia - Mme PENIN-CŒUR Thérèse - Mme CLINKEMAILLIE Colette Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DECREUS Christophe, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. CITERNE Joël, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine
Mme PETITPRET Sabine, **procuration** à M. VERMEESCH Olivier
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à LORPHELIN Martine
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. TREDEZ Alain, **procuration** à FLAMENT Laëtitia

ABSENTE : Mme CAPPELLE Christiane

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER - PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité (Jean-Pierre Robbe ne prenant pas part au vote), a voté l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 950 € au profit de l'association Les Gabiers de la Lys, pour l'achat d'une sonorisation et d'une oriflamme.

La dépense sera imputée au compte 65748 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER - PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.